

Année scolaire

- 2019-2020

Équipe de DIRECTION

- M^{me} Nadine Tremblay, directrice
- M^{me} Mélanie Jolin, directrice adjointe
- M^{me} Françoise Taché, directrice adjointe

Approbation au Conseil
d'établissement

- Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école du Trivent le 29 octobre 2019.

Comité Plan de lutte

- M^{me} Julie Rhéaume, éducatrice spécialisée école
- M^{me} Josianne Blackburn, éducatrice spécialisée école
- M^{me} Mélanie Desloges, éducatrice spécialisée école

Description de l'école et
du service de garde

- Notre école accueille 897 élèves au total. Il y a 316 enfants au pavillon Trivent I, préscolaire et 1^{re} année. Au pavillon Trivent II, c'est 581 élèves de la 2^e à la 6^e année qui y sont scolarisés. L'école du Trivent est située en milieu semi-urbain et la clientèle est de classe moyenne à élevée, au niveau économique.
- Présentation de trois ateliers d'habiletés sociales par classe et annuellement;
- Création d'un comité étudiant pour développer un sentiment d'engagement et d'appartenance;
- Récréations animées en collaboration avec le service de garde.

Projet éducatif

- Le plan de lutte de l'école du Trivent s'inscrit dans la poursuite des enjeux décrits à l'intérieur du projet éducatif et plus précisément aux enjeux: Concertation et collaboration, Déploiement efficace des ressources et Collaboration école et service de garde.

Mandat

- Appliquer le plan de lutte 2019-2020.

Objectifs annuels

- Offrir aux élèves un environnement exempt de violence et d'intimidation;
- Améliorer les comportements positifs;
- Développer les habiletés sociales;
- Augmenter l'estime de soi.

Moyens

- Mettre en place le protocole concernant la violence et l'intimidation;
- Utilisation d'un système d'un Permis de conduite;
- Implantation des renforceurs positifs en lien avec le Permis de conduite;
- Instauration des moments d'activités rassembleuses;
- Analyse des données en lien avec le Permis de conduite et le Profileur;
- Poursuite des activités réalisées par l'animatrice en vie spirituelle et communautaire (AVSEC).

Intimidation

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif exprimé directement ou indirectement (y compris dans le cyberspace) dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence

- Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens.

ANALYSE DE NOTRE ÉCOLE

FORCES

Implantation d'un comité d'harmonisation entre l'École et le Service de garde;

Proactivité des membres du personnel dans les interventions;

Communication efficace entre les intervenants et les parents;

Implantation des récréations animées en collaboration avec le Service de garde.

DÉFIS

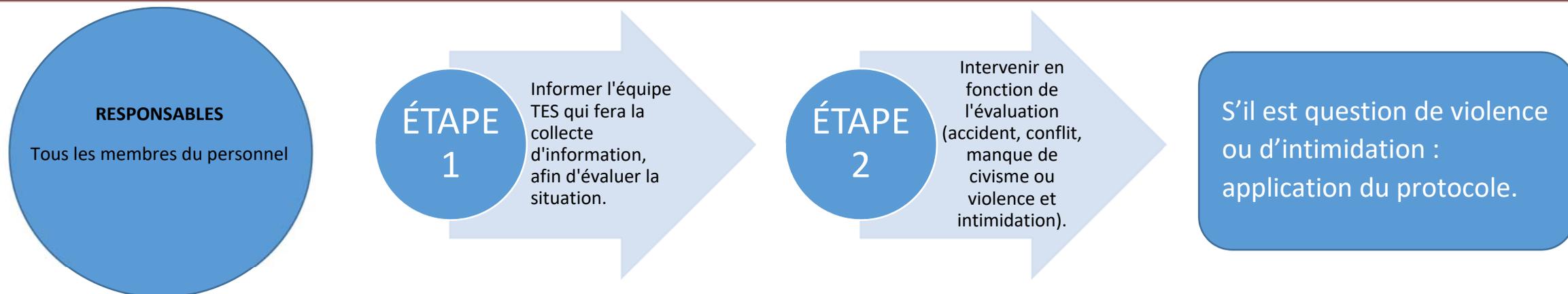
Comportements qui ne respectent pas les règles de la part de quelques élèves dans le transport scolaire;

Poursuite du soutien et de la modélisation en lien avec les habiletés sociales;

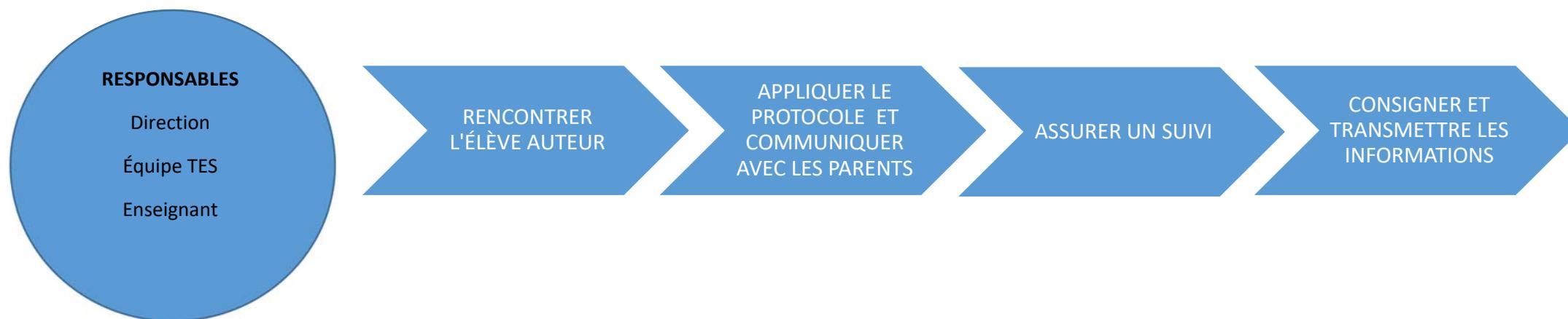
Poursuite du soutien et de la modélisation en lien avec les activités à réaliser sur la cour d'école;

S'assurer d'une surveillance active des élèves lors des jeux extérieurs.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT D'UN GESTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE



PROTOCOLE D'INTERVENTION LORS D'UN GESTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE



MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES

RESPONSABLES

Direction

Équipe TES

Autre

ÉLÈVE VICTIME

Rencontrer individuellement l'élève.

Analyser ses besoins afin de l'accompagner et le soutenir dans cette situation.

S'assurer de sa sécurité et effectuer le suivi nécessaire.

ÉLÈVE AUTEUR

Rencontrer individuellement l'élève.

Analyser ses besoins afin de l'accompagner et le soutenir dans cette situation.

Appliquer les sanctions prévues et effectuer le suivi nécessaire.

ÉLÈVE TÉMOIN

Rencontrer individuellement l'élève.

Offrir un soutien si affecté par la situation.

Valoriser l'acte de dénonciation.

SUIVI DONNÉ AUX PLAINTES

INFORMER Transmettre un rapport sommaire à la direction générale pour les plaintes.

CONSIGNER Consigner un rapport sommaire pour les signalements.

SOUTENIR Soutenir la victime et l'agresseur.

ASSURER Assurer le suivi les jours et semaines suivants pour s'assurer que les gestes ont cessé.

ENSEIGNER Enseigner explicitement les comportements attendus.

Par ce plan de lutte contre la violence, la direction de l'école s'engage à :

1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.
2. Assurer la mise en œuvre du Plan de lutte.
3. Appliquer le protocole mis en place dans l'école.
4. Effectuer les suivis qui s'imposent :
 - Rencontrer l'élève victime, l'élève auteur et l'élève témoin, s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé (la direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).
 - Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible (la direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).
 - Offrir du soutien à l'élève victime, à l'élève auteur et l'élève ou les élèves témoins, s'il y a lieu, et en informer leurs parents (éducatrice spécialisée ou autres selon le besoin).
 - Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.
 - Transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.
 - Modifier, si nécessaire, la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et les actions posées de la part de l'élève intimidateur/agresseur.

Signature de la direction

Date :